

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ERCE-PRÈS-LIFFRÉ
DU 14 AVRIL 2022**

Date de convocation et d'affichage de l'ordre du jour :

8 avril 2022

Date d'affichage du compte-rendu de la réunion :

19 avril 2022

L'an deux mil vingt deux le quatorze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Erce près Liffré, légalement convoqué le huit avril deux mil vingt deux, s'est réuni à la salle du Relais des Cultures en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bertrand CHEVESTRIER, Maire.

Etaient présents :

B. CHEVESTRIER - N. BEAUDOIN - D. GARNIER - M. GUILARD - M. DI MAMBRO - K. STEPHEN - I. GAUTIER - M. MARDELE - F. LE MOUEL - G. BRIENS - J. BERLIERE

Absents:

Morgane LETONDEUR

Etaient absents excusés :

Eric FLAUX ayant donné pouvoir à Dominique GARNIER

Marion GRIGNON ayant donné pouvoir à Jérémy BERLIERE

Aurore HOUET ayant donné pouvoir à Bertrand CHEVESTRIER

Jérôme LINAY ayant donné pouvoir à Mickaël MARDELE

Olivier LE NORMAND ayant donné pouvoir à Franck LE MOUEL

Vincent LOTODE ayant donné pouvoir à Kathy STEPHEN

Secrétaire de séance : Isabelle GAUTIER

Validation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2022.

M. le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 24 mars dernier à se prononcer sur la rédaction du procès verbal de cette séance.

En l'absence d'objection et à l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la séance du 24 mars 2022 :

- VALIDENT le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2022.

DCM_20220414_1 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Il est rappelé au Conseil Municipal les taux d'imposition 2021 : Taxe Foncière Bâti (TFB) 39,65 % Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) 38,13 %

Pour information, dans son rapport provisoire la Chambre Régionale des Comptes souligne que les bases de référence

(valeurs locatives des logements) sont nettement plus faibles que la moyenne et recommande leur réévaluation sans attendre la refonte générale prévue au niveau de l'Etat en 2026.

La DGFIP a été contactée pour connaître la démarche. Un travail avec la DGFIP va être fait pour voir comment on peut faire et avoir un accompagnement de la DGFIP.

Concernant les taux, à l'avenir il faudra certainement actualiser les taux légèrement tous les ans pour suivre l'évolution des coûts des charges.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- **NE PAS AUGMENTER la charge sur les impôts fonciers ;**
- **FIXER les taux de fiscalité directe 2022 comme suit :**
 - **TFB 39,65% (reste inchangé) ;**
 - **TFNB 38,13% (reste inchangé).**

DCM_20220414_2 APPROBATION COMPTE DE GESTION BUDGET ZAC 2021

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de la ZAC pour l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du Budget de la ZAC, dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DCM_20220414_3 APPROBATION COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNE 2021

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du Budget de la Commune, dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DCM_20220414_4 APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ZAC 2021

Section de fonctionnement

- Total des dépenses réelles : **75 699,15€** dont

- 61142,34€ : achat terrain du Darot + frais de notaire ;
- 3 566,37€ : Maîtrise d'oeuvre VRD Amco, Etude PC Atelier du Canal et ALEC.
- Total des dépenses financières : Intérêts d'emprunts pour 10 989,27€
- Total des dépenses d'ordre : **1 364 251,08€**
- Total des recettes réelles : **208 637,59€** dont
 - Ventes de terrains aménagés : 184 873,98€ ;
 - Participations Autres organismes : 24 143,61€ (participations aux équipements publics).
- Total des recettes d'ordre : **1 360 477,22€**

Le bilan de la section de fonctionnement est donc :

- en dépenses : **1 439 951,03€**
- en recettes : **1 569 114,81€**
- un excédent de fonctionnement de : **129 163,78€**
- A ces recettes s'ajoute un excédent de fonctionnement reporté de **409 617,48€** auquel s'ajoutera l'excédent de l'exercice

Section d'investissement

- Total des dépenses réelles : **55 384,46€** dont
 - Capital des emprunts : 55 384,46€.
- Total des dépenses d'ordre : **1 349 487,95€**
- Total des recettes réelles : **0€**
- Total des dépenses d'ordre : **1 353 262,61€**

Le bilan de la section d'investissement est donc :

- en dépenses : **1 404 872,41€**
- en recettes : **1 353 262,61€**
- un déficit d'investissement de : **51 609,80€**
- un report du déficit d'investissement de : **988 363,24€** auquel s'ajoutera le déficit de l'exercice.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Nathalie BEAUDOIN, 1ère Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de la ZAC pour l'exercice 2021 dressé par Monsieur Bertrand CHEVESTRIER, Maire.

Après avoir délibéré et à l'unanimité (Monsieur Le Maire étant absent de la salle pendant le vote),

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 439 951,03€
- Recettes : 1 569 114,81€
- Excédent de l'exercice : 129 163,78€
- Résultat cumulé : 538 781,26€

Section d'investissement :

- Dépenses : 1 404 872,41€
- Recettes : 1 353 262,61€
- Déficit de l'exercice : - 51 609,80€
- Résultat cumulé : - 1 039 973,04€

2°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DCM_20220414_5 APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE 2021

Section de fonctionnement

Total des dépenses réelles : 1 157 788,87€ dont

- Chapitre 11 : Charges à caractère général **237 287,37€**
 - énergie : fuel / gaz / électricité : - **9 000€**
 - Alimentation : + **10 000€**
 - En 2019 : 272 748,30€
- Chapitre 12 : Charges de personnel **691 506,08€**
 - Départ d'un agent de catégorie A remplacé par un agent de catégorie B
 - Stagiairisation de 2 agents de catégorie C
 - Baisse Personnels non titulaires : de 103 895€ à **50 269€**
- Chapitre 14 : Atténuation de produits : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante
 - Indemnités des élus : **39 781€**
 - SDIS : **27 830€**
 - Subventions : **34 096€**
- Chapitre 66 : charges financières
 - Intérêts des emprunts : **33 835€**
- Chapitre 67 : charges exceptionnelles
 - Résiliation MOE Le Faucheur - Extension Ecole : **986€**

****Total des Opérations d'ordre : dotation aux amortissements de 6 367,94€**

Total des recettes réelles : 1 320 566,02€ dont

- Chapitre 13 : Atténuations de charges **27 308,27€**
 - Remboursement rémunération personnel
- Chapitre 20 : Produits des services
 - Garderie ALSH : **51 858€**
 - Cantine : **102 980€**
- Impôts et taxes : **622 662,54€**
 - Baisse des attributions de compensation (AC) suite au transfert de compétence Enfance Jeunesse. **De 79 081€ à 9 338€.**
- Dotations et participations
 - Etat : DGF (**176 386€**), DSR (**127 699€**) et Dotation de péréquation (**70247€**)
 - Participations autres organismes (CAF) : 82 584€ à 57 389€
- Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles **8 726€**
- Produits exceptionnels : Remboursements assurance **1 834€**

Le bilan de la section de fonctionnement est donc

- en dépenses : **1 164 156,71€**
- en recettes : **1 320 566,02€**
- un excédent de fonctionnement de : **156 409,31 €**
- A ces recettes s'ajoute un excédent de fonctionnement reporté de **352 855,85€**

Section d'investissement

Total des dépenses réelles : 344 308,28€ dont

- Chapitre 20 :
 - Urbanisme : PLU **5 280€**
 - Frais d'études : diagnostic église + Etude de faisabilité Centre de Loisirs **6 574€**
 - Concessions : licences logiciels **4 384€**
- Chapitre 21 :
 - 2151 : Voirie **7 058€**
 - Passage Ecole PEV
 - Réparation Trottoir Centre de loisirs
 - Parterres Nozanne et routes de Liffré - Gosné
 - 2188 : **18 664€**
 - Livres : 1 226€
 - Abri Vélo : 5 947€
 - Traceuse Foot : 534€

- Ecole PEV : matériel, jeux, porte : 6 787€
- Cantine
- Chapitre 23 :
 - 2313 : Constructions (Programme ALSH) **14 010€**
- Chapitre 16
 - 1641 : Rénégociation Emprunt : **100 818€**

Pas d'opération d'ordre

Total des recettes réelles : 137 421,52€ dont

- Renégociation emprunt : 100 818,87€
- Subvention d'investissement : 8 619,70€
- Dotations et fonds divers : FCTVA + TLE pour 26 516,68€
- Dépôts et cautions : 1 466,27€

Total des recettes liées à des opérations d'ordre : 6 367,84€

Le bilan de la section d'investissement est donc

- en dépenses : **344 308,28€**
- en recettes : **143 789,36€**
- En résulte un déficit de l'exercice pour la section d'investissement de :
200 518,92€
- A ces recettes s'ajoute un excédent d'investissement reporté de **406 784,91€**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Nathalie BEAUDOIN, 1ère Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2021 dressé par Monsieur Bertrand CHEVESTRIER, Maire.

Après avoir délibéré et à l'unanimité (Monsieur Le Maire étant absent de la salle pendant le vote),

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 164 156,71€
- Recettes : 1 320 566,02€
- Excédent de l'exercice : 156 409,31€
- Résultat cumulé : 509 265,16€

Section d'investissement :

- Dépenses : 344 308,28€
- Recettes : 143 789,36€
- Déficit de l'exercice : 200 518,92€
- Résultat cumulé : 206 265,99€

2°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DCM_20220414_6 AFFECTATION DES RÉSULTATS ZAC

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que le compte administratif 2021 du budget ZAC fait apparaître un excédent de fonctionnement de 538 781,26€ et un déficit d'investissement de 1 039 973,04€.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2021 du Budget ZAC comme suit :

Report en fonctionnement R 002 : 538 781,26€ ;
Report en investissement D 001 : 1 039 973,04€.

DCM_20220414_7 AFFECTATION DES RÉSULTATS COMMUNE

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que le compte administratif 2021 du budget Commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 509 265,16€ et un excédent d'investissement de 206 265,99€.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2021 du Budget Commune comme suit :

Excédent de fonctionnement 2021 :

- x 200 000,00€ à la section d'investissement du budget primitif 2022 à l'article 1068 ;
- x 309 265,16€ à la section de fonctionnement du budget primitif 2022 (R 002).

Excédent d'investissement 2021 :

- x 206 265,99€ à la section d'investissement du budget primitif 2022 (R 001).

DCM_20220414_8 CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) - RÉNOVATION/EXTENSION CENTRE DE LOISIRS

L'annualité budgétaire est un des principes des finances publiques. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense dès la première année puis avoir recours aux reports de crédits.

La procédure des AP/CP est une dérogation à ce principe d'annualité budgétaire.

Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle se compose ainsi :

- De l'autorisation de programme (AP) : elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières, travaux.
- des crédits de paiement (CP) : ils déterminent le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

Le projet de rénovation/extension du centre de loisirs de la commune est adapté à la création d'une AP/CP.

Cette dernière se présente de la façon suivante :

Libellé AP/CP	Montant de l'autorisation de programme (AP) TTC	Répartition des crédits de paiement (CP) TTC		
		2021	2022	2023
2022_001_ ALSH_RÉNOVATION_ EXTENSION	1 220 400,00 €	24 872,24 €	149 082,00 €	1 046 445,76 €

Monsieur le Maire rappelle que sur le plan des financements le projet est bien engagé puisque outre les 300 000,00€ de subventions de la CAF, la commune vient d'être notifiée de l'attribution de la DETR pour un montant de 270 000,00€. Le dossier de DSIL a été déposé et une demande permettant à la commune de déroger à la règle des 80% maximum de subventions va être envoyée au Préfet.

L'inquiétude concernant le projet concerne surtout l'attribution des différents lots et la crainte d'avoir des lots de travaux sans candidats et le coût réel des travaux.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- CRÉER une AP/CP pour le projet de rénovation/extension du centre de loisirs de la commune telle que présentée ci-dessus ;
- CHARGER M. le Maire de prendre toute les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Beaudoin quitte la séance à 21h29.

DCM_20220414_9 RÉGULARISATION D'UNE ÉCRITURE BUDGÉTAIRE

Considérant les délibérations des 15 décembre 2008 et 19 octobre 2009, décidant de la participation du budget de la ZAC du Bocage de l'Illet au budget de la commune pour un montant de 198 000€ ;

Considérant la délibération du 25 septembre 2018, décidant de la participation du budget de la commune au budget de la ZAC du Bocage de l'Illet pour un montant de 190 000€ ;

Considérant que ce versement avait pour objectif de rembourser au budget ZAC une participation de la ZAC de 198 000,00€ au budget principal de la commune effectuée au titre des participations aux équipements publics.

Vu les écritures comptables passées du budget de la ZAC du Bocage de l'Illet au budget de la commune pour un montant de 198 000,00€.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre une nouvelle délibération afin de permettre le versement d'une subvention de 198 000,00€ du budget principal au budget annexe de la ZAC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

ADOPTER le versement de 198 000,00€ du budget principal au budget annexe de la ZAC.

DCM_20220414_10 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DU BUDGET COMMUNE AU BUDGET ZAC

Le compte administratif 2021 de la ZAC laisse apparaître les éléments suivants :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 439 951,03	G	1 569 114,81
	Section d'investissement	B	1 404 872,41	H	1 353 262,61
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	409 617,48 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	988 363,24 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 833 186,68	= G+H+I+J	3 331 994,90

Soit un déficit total reporté au fil des années de **501 191,78€**

De plus, alors que peu de recettes sont encore à espérer à ce jour, les emprunts en cours sur ce budget représentent une charge :

- en capital restant dû au 31/12/2021 de : **539 023,34€**
- en intérêt d'environ **30 000,00€**

Les premiers échanges avec la Chambre Régionale des Comptes après un an d'audit et l'une des recommandations provisoires issue du rapport provisoire remis fin Mars soulèvent la nécessité d'entamer sans retard supplémentaire une démarche visant à combler ce déficit en procédant au versement d'une subvention de 104 000,00€ du budget communal vers le budget ZAC.

La même opération devra être renouvelée tous les ans pendant 10 ans.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- **VALIDER le versement d'une subvention de 104 000,00€ du budget principal au budget ZAC afin d'entamer le comblement du déficit de l'opération.**

DCM_20220414_11 BUDGET PRIMITIF ZAC 2022

Section de fonctionnement

Le travail effectué en collaboration avec Mme Lamarre, comptable public, a permis d'aboutir à la proposition suivante d'une section de fonctionnement équilibrée en recette et en dépense pour un montant de 2 188 393,01€ détaillée comme suit :

- **En dépenses réelles :**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)
011	Charges à caractère général	205 073,62	238 116,44
6015	Terrains à aménager	65 520,81	62 007,08
6045	Achats études, prestat° services (terrai	8 443,45	30 000,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	131 109,36	146 109,36
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	10,00
65888	Autres	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		205 083,62	238 126,44
66	Charges financières (b)	11 100,00	9 100,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 100,00	9 100,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		216 183,62	247 226,44

- **En dépenses d'ordre :**

Ces dépenses comme les recettes d'ordre sont constituées des opérations de stock actualisée tous les ans en fonction des achats de terrain (en début d'opération), des travaux réalisés et des ventes.

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 891 262,16	1 932 066,57
71355	Variat° stocks terrains aménagés	1 891 262,16	1 932 066,57
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 891 262,16	1 932 066,57
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	11 100,00	9 100,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	11 100,00	9 100,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 902 362,16	1 941 166,57

- **En recettes réelles :**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	107 854,71	25 650,00
7015	Ventes de terrains aménagés	107 854,71	25 650,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	2 300,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	2 300,00
75	Autres produits de gestion courante	100 010,00	104 010,00
7552	Prise en charge déficit BA administratif	100 000,00	104 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	10,00	10,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		207 864,71	131 960,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	420,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	420,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		207 864,71	132 380,00

• **En recettes d'ordre :**

042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 489 963,59	1 508 131,75
71355	Variat° stocks terrains aménagés	1 489 963,59	1 508 131,75
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	11 100,00	9 100,00
796	Transferts charges financières	11 100,00	9 100,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 501 063,59	1 517 231,75

Au total des recettes réelles et des recettes d'ordre s'ajoutent les reports constatés au Compte administratif de la ZAC pour l'année 2021 soit :

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	538 781,26
--	-------------------

Bilan de la section de fonctionnement :

La section de fonctionnement du budget primitif 2022 est équilibrée en dépenses et recettes pour un montant de 2 188 393,01 €.

Section d'investissement

• **Dépenses réelles :**

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	55 400,00	66 300,00
1641	Emprunts en euros	55 400,00	66 300,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00
Total des dépenses financières		55 400,00	66 300,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		55 400,00	66 300,00

• **Dépenses d'ordre :**

040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	1 489 963,59	1 508 131,75
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	1 489 963,59	1 508 131,75
3555	Terrains aménagés	1 489 963,59	1 508 131,75
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 489 963,59	1 508 131,75

Au total des dépenses réelles et d'ordre s'ajoutent les reports constatés à la section d'investissement du Compte administratif de la ZAC pour l'année 2021 soit :

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	1 039 973,04
---	---------------------

• **Recettes réelles :**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)
010	Stocks	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	333 355,31	373 228,86
1641	Emprunts en euros	333 355,31	373 228,86
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	111 109,36	111 109,36
2031	Frais d'études	111 109,36	111 109,36
204	Subventions d'équipement versées	198 000,00	198 000,00
2041481	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	198 000,00	198 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		642 464,67	682 338,22
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		642 464,67	682 338,22

• **Recettes d'ordre :**

021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 891 262,16	1 932 066,57
3555	Terrains aménagés	1 891 262,16	1 932 066,57
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 891 262,16	1 932 066,57
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 891 262,16	1 932 066,57

Bilan de la section d'investissement :

La section de fonctionnement du budget primitif 2022 est équilibrée en dépenses et recettes pour un montant de 2 614 404,79€.

M. le Maire a présenté le Budget Primitif 2022 de la ZAC qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Fonctionnement : 2 188 393,01€
- Investissement : 2 614 404,79€

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- **ADOPTER le Budget Primitif 2022 de la ZAC tel que présenté**
- **CHARGER M. le Maire et lui donner tout pouvoir d'exécuter le budget primitif ZAC 2022.**

DCM_20220414_12 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2022

Ce budget primitif prend en compte les éléments suivants pour les dépenses de fonctionnement :

- l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières :

DEPENSES		CA 2021	BP 2022 initial
011	Charges à caractère général	237 287,37 €	361 599,16 €
60611	Eau et assainissement	6 269,37 €	7 500,00 €
60612	Energie, électricité (et Gaz)	50 113,21 €	76 000,00 €
60621	Combustibles: Gaz - Pas le gaz mais le fioul mairie/école/atelier	6 629,60 €	25 000,00 €
60622	Carburants	1 957,08 €	2 300,00 €

- un axe d'effort sur l'entretien des bâtiments publics (bon fonctionnement et sécurité) : augmentation de 7 718,00€ en 2021 à 35 997,37€ en 2022.
- un autre axe sur la voirie : augmentation de 5 746,00€ en 2021 à 14 000,00€ en 2022.
- Charges de personnel : augmentation de 691 506,00€ au CA 2021 à **737 026,00€** au BP 2022 :
 - Augmentation liée aux revalorisations décidées par le gouvernement :
 - du point d'indice cette année ;
 - alignement à l'indice de tous les indices qui étaient inférieurs ;
 - redéfinition des échelles indiciaires.
- Augmentation des autres charges de gestion courante : de 114 368,00€ au CA 2021 à **241 570,70€** au BP 2022 suite :
 - à la subvention de 104 000,00€ versée au budget ZAC ;
 - une augmentation de 3 000,00€ des indemnités des élus suite à l'augmentation du point d'indice.
- la constance des charges financières à 32 400,00€ incluant **31 000,00€** de charges d'intérêts des emprunts.
- le transfert de **227 790,90€** à la section d'investissement.

Au niveau des recettes de fonctionnement, il est à noter :

- la baisse des remboursements de rémunérations du personnel (suite à arrêt).
- la baisse au chapitre des recettes Cantine (102 000,00€ à **71 000,00€**) suite à l'adoption du plan cantine à 1€. Cette baisse est compensée sur un autre chapitre (7478 : participations autres organismes).
- l'augmentation des dotations (DGF, DSR et péréquation) de 374 332,00€ à **411 260,00€** soit **+36 928,00€**.

Les dépenses d'investissement sont évaluées à **297 845,57€** dont :

- 86 657,25€ pour la rénovation énergétique de la mairie.
- 92 271,45€ de programme voirie (réalisation des arrêts de car de la Nozanne et réfection de routes).
- 60 000,00€ de travaux pour la fin de l'année sur le projet de rénovation / extension du Centre de loisirs.

A cela s'ajoutent :

- **117 000,00€** de remboursement de capital des emprunts.
- **198 000,00€** de versement au budget ZAC.

- **49 712,23€** de versement des excédents du budget Assainissement à LCC.

Les recettes d'investissement se montent à **117 238,00€** constituées des subventions et acomptes de subventions obtenues au titre des différents projets : CAF, DET, DSIL, Fonds de Concours

Les recettes d'investissement sont également complétées par l'affectation de **200 000,00€** des excédents de fonctionnement à la section d'investissement.

Mme BRIENS pose la question des subventions aux associations et souhaite être rassurée sur le montant alloué aux associations.

M. MARDELÉ interroge sur la subvention versée au Comice Agricole. M. le Maire répond qu'il s'agit du dernier comice qui s'est tenu à Saint Sulpice et d'un engagement de la précédente municipalité, qu'il convient de honorer. Les échanges entre le maire de Saint Sulpice et M.le Maire ont permis de valider le principe d'une certaine souplesse dans les modalités de versement avec la possibilité si nécessaire de le faire en plusieurs fois.

Mme DI MAMBRO et Mme BRIENS souhaitent que les élus soient plus impliqués dans les arbitrages concernant les investissements.

M. le Maire a présenté le Budget Primitif 2022 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Fonctionnement : 1 794 782,09€
- Investissement : 803 624,66€

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- **ADOPTER le Budget Primitif 2022 de la Commune tel que présenté ;**
- **CHARGER M. le Maire et lui donner tout pouvoir d'exécuter le budget primitif Commune 2022.**

Décisions prises dans le cadre des délégations

✓ **Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) : renonciation à exercer le droit de préemption urbain**

NÉANT

Questions diverses

NÉANT

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22h45.**

SIGNATURES : B. CHEVESTRIER

N. BEAUDOIN

D. GARNIER

M. GUILARD

E. FLAUX
Absent excusé

M. DI MAMBRO

K. STEPHEN

J. LINAY
Absent excusé

O. LE NORMAND
Absent excusé

I. GAUTIER

M. MARDELE

F. LE MOUEL

G. BRIENS

A. HOUET
Absente excusée

M. GRIGNON
Absente excusée

J. BERLIERE

M. LETONDEUR
Absente

V. LOTODE
Absent excusé